



TROPHÉE D'AUTOMNE DE BMX

RÈGLEMENT 2015

Art. 1.	Le trophée de BMX, dont la dénomination officielle est Trophée d'Automne, sera mis en place durant la saison 2015/2016. Les catégories ont pour référence l'année 2016.
----------------	--

Art. 2.	Le Trophée d'Automne sera ouvert à tous les licenciés FFC (licence accueil acceptée).
----------------	---

Art. 3.	Les catégories courues seront :	Année de naissance
	Prélicencié Garçons et Filles	2010 et après
	Poussin Garçons 1	2009
	Poussin Garçons 2	2008
	Poussin Filles	2008/2009
	Pupille Novices*	2006/2007
	Pupille	2006/2007
	Pupille Fille	2006/2007
	Benjamin Novice*	2004/2005
	Benjamin	2004/2005
	Benjamin Fille	2004/2005
	Minime Novice*	2002/2003
	Minime	2002/2003
	Minime Fille	2002/2003
	Cadet	2000/2001
	Senior	1999 et avant (+ Elites Dames lorsqu'il n'y a pas d'Open)
	Dame 15 ans et +	2001 et avant
	Master	Pilotes Elites, Nationaux, Hommes 17 ans et + classés en National + ouverte sur demande aux pilotes Senior (17 ans et +)
	Cruiser A** Cruiser B**	Homme 17/39 ans Homme 17/39 ans
	Cruiser Vétéran	Homme 40 ans et +
NB	* Attention : Seront affectés dans cette catégorie les pilotes figurant sur les fichiers établis par les CRBMX d'appartenance pour la saison 2016. En l'absence de liste Novice dans leur comité transmise à l'organisateur, les pilotes des comités extérieurs seront automatiquement mis en catégorie Compétition. ** Suivant classement établi par les CRBMX pour 2016.	

Art. 4.	Conformément à la réglementation, s'il y a moins de 4 pilotes dans une classe d'âge, ceux-ci courront dans la classe d'âge immédiatement supérieure avec un classement séparé. Sauf pour les classes d'âges référencées dans l'article 5.
----------------	--

Art. 5.	Si moins de 9 inscrites, les filles courront, suivant les dispositions suivantes : <u>Les Poussins :</u> Avec les garçons de leur classe d'âge. <u>Les Pupilles et Minimes :</u> Les 1 ^{ères} années avec la classe d'âge Garçon inférieure ; Les 2 ^{èmes} années avec la classe d'âge Garçon correspondant à leur classe d'âge. <u>Particularité pour les Benjamins :</u> Les 1 ^{ères} années avec la catégorie Novice de leur classe d'âge ; Les 2 ^{èmes} années avec la classe d'âge Garçon correspondant à leur classe d'âge. Pour établir un classement final pour ces classes d'âges, une finale sera organisée sur chaque épreuve. Attention : Comme pour les autres catégories (voir Art. 9.), seules les pilotes ayant participé à au moins 3 manches seront classées.
NB	Sur demande auprès de l'organisateur et uniquement auprès de celui-ci, une pilote 1 ^{ère} année pourra courir avec les garçons de sa classe d'âge.

Art. 6.	Les pilotes féminines classées nationalement dans la catégorie Elite Dame courront avec la classe Senior Homme. Cette possibilité étant laissée aux pilotes filles de 17 ans et +, uniquement sur demande écrite faite lors de l'inscription.
----------------	---

Art. 7.	Les droits d'engagement sur chaque épreuve seront de 9,00 € par catégorie 20" ou 24" et de 14,00 € pour deux catégories 20 et 24".	
Art. 8.	Le classement général des pilotes sera établi en additionnant les points acquis lors de chaque épreuve (pas de joker) pour chacune des catégories en compétition, selon le barème en vigueur des points du règlement F.F.C 2015.	
Art. 9.	Pour être classé au classement général, il faudra avoir participé à au moins trois épreuves.	
Art. 10.	Sera déclaré vainqueur le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, sera désigné vainqueur le pilote ayant eu la meilleure place à la dernière épreuve.	
Art. 11.	Les prix, remis lors de la dernière épreuve, seront attribués selon le barème suivant* :	
	Prélicencié Garçons et Filles	Trophée aux 8 premiers Si plus de 8 classés
	Poussin 1	Trophée aux 8 premiers Si plus de 8 classés
	Poussin 2	Trophée aux 8 premiers Si plus de 8 classés
	Poussin Fille	Trophée aux 8 premières Si plus de 8 classées
	Pupille	Trophée aux 8 premiers Si plus de 8 classés
	Pupille Fille	Trophée aux 8 premières Si plus de 8 classées
	Pupille Novice	Trophée aux 8 premiers Si plus de 8 classés
	Benjamin	Trophée aux 8 premiers Si plus de 8 classés
	Benjamin Fille	Trophée aux 8 premières Si plus de 8 classées
	Benjamin Novice	Trophée aux 8 premiers Si plus de 8 classés
	Minime	Lots aux 8 premiers Si plus de 8 classés
	Minime Fille	Lots aux 8 premières Si plus de 8 classées
	Cadet	Lots aux 8 premiers Si plus de 8 classés
	Dame 15 ans et +	Lots aux 8 premières Si plus de 8 classées
	Senior	Lots aux 8 premiers Si plus de 8 classés
	Cruiser A	Lots en nature aux 8 premiers Si plus de 8 classés
	Cruiser B	Lots en nature aux 8 premiers Si plus de 8 classés
	Cruiser Vétéran	Lots en nature aux 8 premiers Si plus de 8 classés
	* Uniquement si plus de 8 classés ; dans le cas contraire, un pourcentage suivant le tableau ci-dessous sera retenu :	
	- 8 classés : 6 premiers récompensés	
	- 7 classés : 5 premiers récompensés	
	- 6 classés : 4 premiers récompensés	
	- 5 classés : 3 premiers récompensés	
	- 4 classés : 3 premiers récompensés	
	Master : Pas de classement final. Prix aux 3 premiers sur chaque épreuve calculés sur la reversion intégrale de la part des organisateurs sur chaque inscription de la compétition.	
Art. 12.	Le Trophée d'Automne de BMX sera disputé sur 6 épreuves selon le calendrier suivant :	
	27 Septembre 2015	Cornillon (13)
	11 Octobre 2015	Mauguio/Frontignan (34)
	18 Octobre 2015	Gréoux les Bains (04)
	25 Octobre 2015	Terrassa (Catalogne)
	31 Octobre 2015	Sarrians (84)
	01 Novembre 2015	Sarrians (84)
Art. 13.	Sauf dispositions particulières pour la compétition de Terrassa, le timing sera commun sur les 5 autres épreuves.	
Art. 14.	Tout litige non répertorié dans le présent règlement sera réglé conformément à la réglementation FFC en vigueur.	